

Attestations INAMI
Boîte postale 10011
1740 Ternat

Procédure de commande attestations INAMI

- Veuillez remplir le formulaire ci-joint en lettres CAPITALES dans les cases prévues à cet effet. Tous les autres documents que nous recevons de votre part seront considérés comme irrecevables.
- Le nombre minimum de boîtes par commande est de 1 boîte. Veuillez remplir, dans les cases prévues à cet effet, le nombre souhaité de boîtes. Vous trouverez dans les tableaux ci-dessous le nombre maximum de boîtes par commande.

MODÈLES POUR	INDÉPENDANTS	INDÉP. / INSTIT.	INSTITUTIONS & ENTREPRISES				
	A - E - G - I	D	C	F	H	J	V
NOMBRE MAX. DE BOÎTES / COMMANDE	14	999	999	120	100	99	24

- En cas de doute au sujet du code modèle, vous pouvez consulter les exemples sur le site www.medattest.be.
- Veuillez tenir compte de l'existence des formulaires différents pour les indépendants et les entreprises. La notion d'entreprise comprend les institutions, associations de droit, autres personnes morales et prestataires exerçant sous forme de société (voir Numéro d'entreprise). Les carnets sont toujours personnalisés (nominatifs), les formulaires en continu (listings) sont vierges. Vous devez y écrire ou imprimer vos coordonnées.
- Veuillez toujours vérifier et remplir le **numéro INAMI** dans les cases prévues à cet effet. En cas de doute, veuillez prendre contact avec l'INAMI. La commande ne sera pas exécutée sans ce numéro.
- Uniquement pour les entreprises : il est obligatoire de mentionner le **numéro d'entreprise / établissement** (ce qui remplace l'ancien numéro de TVA) dans les cases prévues à cet effet. En cas de doute, vous pouvez vérifier votre numéro d'entreprise sur le site de la Banque-Carrefour des Entreprises (BCE) mineco.fgov.be/bce.htm. La commande ne sera pas exécutée sans ce numéro.
Les associations de fait ou groupements sans numéro d'entreprise officiel peuvent, seulement pour la commande d'attestations globales, demander un pseudo-numéro d'entreprise au contact center par téléphone au numéro 02/274.09.34 et en respectant les obligations légales (notamment comptables et fiscales) liées à l'utilisation de ces attestations globales (AR 17/12/1998).
- Veuillez remplir le numéro de téléphone auquel nous pouvons vous joindre, si nécessaire entre 8h00 et 18h00.
- Si les coordonnées réimprimées sur la confirmation de commande que vous recevrez ne sont pas correctes, vous pouvez les corriger dans les cases prévues. Trois coordonnées sont nécessaires, à savoir : l'adresse de livraison, l'adresse de facturation ainsi que les coordonnées que vous désirez sur vos attestations.
- Dater et signer la commande pour la valider.
- Veuillez faxer le formulaire au 02/568.18.81 ou l'envoyer à attestations INAMI, boîte postale 10011, 1740 Ternat.

Vous pouvez également passer votre commande en toute facilité sur le site Internet www.medattest.be. Vous avez déjà reçu les codes d'activation par courrier postal.

Pour toute question, vous pouvez vous adresser au Contact Center par téléphone au numéro 02/274.09.34, tous les jours ouvrable de 8h00 à 19h00 et le samedi de 8h30 à 12h00.